

## Charte de discrétion et de confidentialité

---

Du fait des missions qui me sont confiées et dans l'intérêt légitime de l'entreprise, je m'engage à conserver pendant toute la durée et après la fin du contrat de prestation qui nous lie, sans limitation de temps,

**une discrétion et une confidentialité absolues,**

notamment sur tous les faits, documents, fichiers, tarifs, méthodes et procédés internes à l'entreprise.

Cette obligation fera l'objet d'un article précis dans le contrat de prestation.

Fait le 16/09/2022,

Cédrine GAREL